



Transfert d'autorité d'une école de commerce à une autre

Par **eureka**, le **23/04/2010** à **21:48**

Bonjour,

Ma fille, étudiante en 2 année dans une école de commerce dans le sud, vient de se voir notifier par sa direction la décision de l'affecter, pour la 3 année, dans une autre filiale du groupe dans le nord (à l'autre bout de la France) en raison d'un recrutement très insuffisant dans sa spécialité.

Ma fille s'est inscrite dans une école précise et dans une ville précise, elle n'a pas du tout envie de changer de cadre d'autant que cette possibilité n'a jamais été évoquée par cette école et ma fille n'a rien signé dans ce sens.

Quels recours légaux a ma fille si l'école venait d'autorité à prendre une telle mesure ?